



AUDIT



1956 • 2016

CERTIFIE ISO 9001-2015

GROUPE FP

fidu@fidu.fr
www.fidu.fr

SARL au capital de 68 000 €
SIRET 408 166 064 00043

340 impasse John Locke
ZAC de l'aéroport
CS 20101
34473 Montpellier Pérols
Tél: 04 99 133 266

Société de commissariat
aux comptes inscrite à la
Compagnie régionale de
Montpellier

**Commissaires aux
comptes**

Pierre Laurent TRIAL
Eric TRESVAUX du FRAVAL
Laurence CHENAL
Stéphane KLUTSCH
Sylvie MARTOCQ

ASSOCIATION

ASSEMBLEE DE DIEU, VILLE DE MONTPELLIER

166 avenue Albert Einstein

34000 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Aux membres actifs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Assemblée de Dieu, Ville de Montpellier relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



**commissaire
aux comptes**

h

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Pérols

Le 21 juin 2019

FP AUDIT
Commissaire aux comptes


Stéphane KLUTSCH
Associé

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 376.00	2 376.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	438 138.83	12 457.05	425 681.78	427 685.70	2 003.92	0.47
	Constructions	1 215 262.90	601 254.94	614 007.96	645 340.16	31 332.20	4.86
	Installations techniques Matériel et outillage	89 561.76	76 396.53	13 165.23	5 133.26	8 031.97	156.47
	Autres immobilisations corporelles	114 327.85	65 607.88	48 719.97	16 701.31	32 018.66	191.71
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	776.00		776.00	780.00	4.00	0.51
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		1 860 443.34	758 092.40	1 102 350.94	1 095 640.43	6 710.51	0.61
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	2 487.91		2 487.91	4 080.94	1 593.03	39.04
	Avances et acomptes versés sur commandes	13 295.08		13 295.08	16 964.00	3 668.92	21.63
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	4 122.77		4 122.77	2 566.25	1 556.52	60.65
	Autres créances	7 599.90		7 599.90	32 618.92	25 019.02	76.70
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	239 380.01		239 380.01	241 357.23	1 977.22	0.82
	Charges constatées d'avance (3)	413.83		413.83	1 134.37	720.54	63.52
	Total III	267 299.50		267 299.50	298 721.71	31 422.21	10.52
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	667.51		667.51	942.45	274.94	29.17
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 128 410.35	758 092.40	1 370 317.95	1 395 304.59	24 986.64	1.79

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 178 556.45	1 186 140.77	7 584.32	0.64
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	5 222.38	12 383.63	7 161.25	57.83
	Autres fonds associatifs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	60 321.09	64 632.31	4 311.22	6.67
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	1 233 655.16	1 238 389.45	4 734.29	0.38
	Comptes de liaison				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources		2 417.42	2 417.42	100.00
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Total III		2 417.42	2 417.42	100.00
DETTES (I)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	111 915.71	145 662.91	33 747.20	23.17
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 828.93	3 515.32	17 313.61	492.52
	Dettes fiscales et sociales	3 918.15	4 619.59	701.44	15.18
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		699.90	699.90	100.00
	Total IV	136 662.79	154 497.72	17 834.93	11.54
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 370 317.95	1 395 304.59	24 986.64	1.79

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

136 662.79

138 667.82
751.76

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	9 589.34	8 184.61	1 404.73	17.16
Production vendue de Biens et Services	187.00	1 024.18	837.18	81.74
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	356.84	351.72	5.12	1.46
Collectes	246 977.65	216 795.61	30 182.04	13.92
Cotisations				
Autres produits	440.54		440.54	
Total I	257 551.37	226 356.12	31 195.25	13.78
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	7 673.18	9 331.24	1 658.06	17.77
Variation de stock (marchandises)	879.35	1 006.77	1 886.12	187.34
Achats de matières premières et autres approvisionnements	7.35	53.46	46.11	86.25
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	84 767.82	82 177.93	2 589.89	3.15
Impôts, taxes et versements assimilés	3 356.00	3 319.00	37.00	1.11
Salaires et traitements	65 441.43	69 605.71	4 164.28	5.98
Charges sociales	43 063.47	39 532.48	3 530.99	8.93
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	51 403.28	48 355.91	3 047.37	6.30
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	977.70	11 096.07	10 118.37	91.19
Total II	257 569.58	262 465.03	4 895.45	1.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	18.21	36 108.91	36 090.70	99.95
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations		12.48	12.48	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 500.69	1 592.58	91.89	5.77
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 500.69	1 605.06	104.37	6.50
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	5 012.30	9 254.20	4 241.90	45.84
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 012.30	9 254.20	4 241.90	45.84
2. Résultat financier (V-VI)	3 511.61	7 649.14	4 137.53	54.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 529.82	43 758.05	40 228.23	91.93
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	539.00	1.99	537.01	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 311.22	34 696.80	29 385.58	84.69
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	5 850.22	34 698.79	28 848.57	83.14
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 603.36	906.95	8 696.41	958.86
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	356.84		356.84	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	9 960.20	906.95	9 053.25	998.21
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 109.98	33 791.84	37 901.82	112.16
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	264 902.28	262 659.97	2 242.31	0.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	272 542.08	272 626.18	84.10	0.03
Solde intermédiaire	7 639.80	9 966.21	2 326.41	23.34
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	2 417.42		2 417.42	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		2 417.42	2 417.42	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	5 222.38	12 383.63	7 161.25	57.83



Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Notes sur le bilan actif
- 3 Notes sur le bilan passif
- 4 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition :	1 370 318	Résultat :	Déficit	5 222
------------------------------------	-----------	------------	----------------	-------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association.



Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2018 ont été établis suivants les principes comptables suivants :

1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les règles appliquées résultent des dispositions prévues par la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983 et les dispositions comptables prévues par le règlement n° 99-01 du CRC.

2. Modes et méthodes d'évaluation

2.1. Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

2.2. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est celle des coûts historiques. Aucune valorisation des contributions bénévoles n'a été effectuée faute d'indicateurs fiables.

2.3. Les méthodes d'évaluations sont les suivantes :

2.3.1 Immobilisations

Les acquisitions ne font pas l'objet de dotation à une réserve de financement d'investissements. Les charges de fonctionnement incluent uniquement la dotation annuelle aux amortissements.

Les Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur :

- 40 ans pour les constructions
- 5 ans à 30 ans pour les travaux, agencements et le mobilier
- 3 à 5 ans pour les installations techniques
- 3 ans pour le matériel informatique

Les Immobilisations financières

Ne concerne que les parts sociales détenues à la Caisse d'Epargne et les frais de réaménagement de l'emprunt concernant le local culturel du siège social.

2.3.2. Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Pour des raisons pratiques, le dernier prix de vente connu a été retenu sauf écart significatif. Il a été pratiqué une déduction de 5% sur le montant total correspond à la remise pratiquée en général lors de l'achat.

2.3.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été revendues en novembre de 2012.

2.3.4. Subventions d'investissement

Elles représentent les subventions d'investissements antérieurs non encore virées au résultat.

2.3.5. Provisions



Aucune provision pour charges n'a été constituée cette année.

2.3.6. Dettes

Les dettes liées aux différents emprunts représentent 8,16% de la totalité du passif. L'emprunt principal a fait l'objet d'un réaménagement de taux avec date d'effet le 05 Novembre 2013.

Les dettes à court terme et composées de factures et des charges sociales payables à l'échéance représentent 1.81% de la totalité du passif.

2.3.7. Créances

Les montants des prestations à la charge de tiers sont comptabilisés en créances (compte 467). Il s'agit en particulier : contrat de maintenance à la charge du locataire, des options sur NTIC et des abonnements aux journaux pour l'année N+1.



Notes sur le Bilan Actif

Variations de l'actif immobilisé

<i>En Euros</i>	<i>01/01/2018</i>	<i>Investisse- -ments</i>	<i>31/12/2018</i>
Total Immobilisations incorporelles	2 376	2 376	0
* Terrain et aménagements	438 139	12 457	425 682
* Constructions	1 215 263	601 255	614 008
* Install. techniques, matériel et outillage	89 562	76 397	13 165
* Autres immobilisations corporelles	114 328	65 608	48 720
* Immobilisations en cours	0		0
* Avances et acomptes	0		0
Total Immobilisations corporelles	1 857 292	755 717	1 101 575
Total Immobilisations financières	776		776
Total des Immobilisations	1 860 443	758 092	1 101 575

Détails des Immobilisations corporelles et amortissements

<i>Nature des biens immobilisés</i>	<i>Montant</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Valeur Nette</i>	<i>Durée</i>
Immobilisations incorporelles	2 376	2 376	0	
Terrain et aménagement	438 139	12 457	425 682	40 ans
Construction et travaux	1 215 263	601 255	614 008	10 à 40 ans
Installations techniques	89 562	76 397	13 165	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	114 328	65 608	48 720	3 ans
Immobilisations en cours	0			
Avances et Acomptes	0		0	
Total des immobilisations	1 859 668	758 093	1 101 575	

Les terrains ne sont pas amortis

Stocks

<i>Stocks</i>	<i>Au 31/12/17</i>	<i>Au 31/12/18</i>
Marchandises	4 081	2 488
Variation de stock marchandises	1 007	879

Les stocks marchandises sont constitués par l'activité vente des comptoirs de librairie.



*Assemblée De Dieu Ville de Montpellier – Bilan Financier – Annexe
Exercice clos le 31/12/2018*

Etat des créances

<i>Etat des créances</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
Créances clients	4 123	4 123	
Créances fournisseurs			
Autres créances	7 600	7 600	
Total des créances	11 723	11 726	

Disponibilités

<i>Libellés</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>variation</i>
Caisse d'Epargne : compte courant	1 187	36 263	35 076
Caisses	2 047	1 995	- 52
Caisse d'Epargne : Livret A	77 050	77 628	578
Caisse d'Epargne : Livret CSL Associatis	161 074	123 494	-35 580
Total des disponibilités	241 357	239 380	-1977

Charges constatées d'avance

<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>Montant</i>
Total des charges constatées d'avance	414

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

<i>Charges</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Montant amorti</i>	<i>Montant Net</i>	<i>Durée</i>
Frais d'avenant	2 085	1 417	668	8 ans
Total des charges à répartir	2 085	1 417	668	

Les frais d'avenant concernent le réaménagement d'emprunt du lieu culturel du siège social. Il est à répartir jusque l'extinction de la dette soit 2021.



Notes sur le Bilan Passif

Etat des dettes

<i>Etat des dettes</i>	<i>Montant Total</i>	<i>De 0 à 1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Etablissement de crédit	111 916	34 132	72 947	4 837
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs	20 829	20 829		
Dettes sociales	3 918	3 918		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total des dettes	136 663	55 332	76 494	4 837

Les dettes fournisseurs sont composées à 59,5% des factures non parvenues.

Les dettes sociales sont constituées :

- des cotisations sociales du régime général (930€),
- des cotisations des retraites complémentaires et supplémentaires (2 988€),

Les Provisions

	Début Exercice	Dotation	Reprises Provisions Utilisées	Reprises Provisions Non Utilisées	Fin Exercice
Provisions pour charges	2 417	0	2 417	0	0

Détails des produits et des charges

Produits d'exploitation

<i>Produits</i>	<i>Montant</i>
Vente de marchandises (librairie)	9 589
Production vendue	187
Reprise sur provisions	357
Dons manuels	246 978
Autres produits	441
Total des produits d'exploitation	257 551



- Les produits de vente de marchandises sont réalisés aux comptoirs de librairie.
- La production vendue provient de la vente « des Vide Greniers » (187€).
- Les dons manuels représentent 95,9% des produits d'exploitation.

Charges d'exploitation

Charges	Montant
Achats de marchandises (librairie)	7 681
Variation de stock marchandises	879
Autres achats et charges externes	84 768
Impôts et taxes	3 356
Salaires Bruts	65 441
Charges sociales	43 063
Amortissements et provisions	51 403
Autres charges	978
Total des charges d'exploitation	257 569

- Les achats de marchandises sont celles des comptoirs de librairie.
- Les charges de fonctionnement représentent 32,91% (84 768€) des charges d'exploitation.
- Les taxes (essentiellement foncières) sont stables et représentent 1,3% des charges d'exploitation.
- Les salaires bruts sont en diminution (- 4 164€) cette année par le départ d'un stagiaire. Les salaires bruts représentent 25,4% des charges d'exploitation.
- Les charges sociales représentent 65,8% des salaires bruts
- Les autres charges (978€) soit 0,4% des charges d'exploitation, sont des dons aux œuvres des Assemblées de Dieu de France.

Produits exceptionnels

Produits	Montant
De cession d'actifs	0
Exercice antérieur	539
Quotte part subvention d'investissement	5311
Produits divers	
Reprise sur provisions et transferts de charges	
Total des produits exceptionnels	5 850



Charges exceptionnelles

<i>Charges</i>	<i>Montant</i>
Valeur comptable d'éléments d'actif cédés	0
Dons et libéralités	3 000
Exercice antérieur	6 603
Charges diverses	357
Total des charges exceptionnelles	9 960

Les charges sur l'exercice antérieur (6 603€) sont des régularisations de l'année N-1.

Les charges diverses (357€) représentent régularisation de stock.

Produits financiers

<i>Produits</i>	<i>Montant</i>
Intérêts du Livret A	578
Intérêts du Livret CSL Associatis	923
Produits de participation	
Total des produits financiers	1 501

Charges financières

<i>Charges</i>	<i>Montant</i>
Intérêts d'emprunt salle de culte	2 948
Intérêts d'emprunt presbytère	2 064
Charges assimilés	
Total des charges financières	5 012



Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car le président de l'association est également le pasteur en charge de l'association, et c'est pour cette activité salariée qu'il perçoit des Indemnités de culte.

Contribution des bénévoles

Aucune valorisation des contributions bénévoles n'a été effectuée faute d'indicateurs fiables. Nous pouvons toutefois en faire une évaluation suivant le tableau suivant :

Détail	Nombre d'heures
Nettoyage des locaux	300
Entretien des bâtiments	450
Administration	150
Librairie	100
Comptabilité	800
TOTAL	1 800

